

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02985 Numéro SIREN : 804 464 295 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 18039

SARL A2C

Au capital de 5 000 €

**Siège social : Avenue de Champagne, Résidences les Vignes de Bures Bâtiment A5 91940 Les Ullis
804 464 295 RCS Evry**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE CONTINUATION D'ACTIVITÉ
DU 23 JANVIER 2023**

L'an deux-mille vingt-trois

Le vingt-trois janvier

À dix heures

L'associé unique de la société à responsabilité A2C a effectué une assemblée extraordinaire, au siège social de la société, après avoir effectué une auto-convocation.

La séance est présidée par Monsieur Cédric CHENAIS, en sa qualité de gérant de ladite société.

Monsieur le Président, constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé à l'associé.

Il rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2023

- Reconstitution des capitaux propres de la société A2C
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la présidence, constate la reconstitution des capitaux propres suite à la clôture de l'exercice fiscal au 30 septembre 2022, s'élevant à 5 515€ contre (10 455)€ au titre de l'exercice précédent.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder aux formalités liées à la décision de continuation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et les discussions closes, la séance est levée à dix heures trente minutes et il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé, après lecture faite.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal sur deux pages, qui a été signé par le gérant et l'associé et ce, après lecture faite.

Monsieur Cédric CHENAIS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.